

**Paris, le 3 février 2021**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Agnès PANNIER-RUNACHER Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie** | **Elisabeth BORNE**  **Ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion** | **Sophie CLUZEL**  **Secrétaire d’Etat auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées** |

Communiqué de presse

**Reprise de l’entreprise adaptée EARTA par APF France HANDICAP**

**Depuis octobre 2020, l’entreprise adaptée EARTA implantée sur plusieurs sites en Loire Atlantique et Sarthe est en redressement judiciaire. Au regard des risques forts qui pesaient sur les 235 salariés dont 210 salariés en situation de handicap, le Gouvernement s’est mobilisé en interministériel pour favoriser une reprise de l’entreprise qui garantisse le maintien des emplois.**

**Trois offres de reprise ont été déposées respectivement par le groupe Videal, par un consortium autour de l’ADAPEI 44 et l’entreprise Saprena et par le groupe APF France Handicap. Le tribunal de Commerce s’est prononcé ce jour en faveur du projet de reprise proposé par le Groupe APF France Handicap, suivant ainsi l’avis consultatif exprimé à l’unanimité par les instances représentatives du personnel d’EARTA.**

Particulièrement attentives à la situation difficile de l’entreprise adaptée EARTA et de ses 235 salariés, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion, Agnès Pannier Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie et Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées saluent la solution trouvée à l’issue de la procédure de redressement judiciaire.

« Les services de l’Etat ont été pleinement mobilisés pour qu’une solution permettant de sauver les emplois d’EARTA puisse émerger. La reprise de l’entreprise adaptée portée par APF France Handicap dans le cadre d’un plan de cession préserve un très grand nombre d’emplois, une solution est proposée à chacun des salariés de l’entreprise, et donne un avenir à l’entreprise en misant sur le développement de nouvelles activités.  Nous savons à quel point la période a été éprouvante pour les salariés, ils se sont exprimés en faveur d’un projet de reprise ambitieux tourné vers l’avenir qui leur propose un accompagnement social et une montée en compétence sur de nouveaux métiers. » indiquent les trois ministres.

Le projet développé par APF France Handicap s’articule autour de 5 activités principales dont la création d’une ligne de production en tôlerie fine en lien avec les Chantiers de l’Atlantique.

Une nouvelle page s’ouvre désormais pour les salariés ; le Gouvernement restera particulièrement attentif à la mise en place des prochaines étapes pour l’entreprise et ses salariés, aux côtés des collectivités territoriales également mobilisées et de l’ensemble des acteurs locaux.

**CONTACTS PRESSE**

Cabinet de Elisabeth Borne

01 49 55 32 21

sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

Cabinet d’Agnès Pannier-Runacher

[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

Cabinet de Sophie Cluzel

[seph.communication@pm.gouv.fr](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)